



INSCRIPTIONS AU SOCCER CATEGORIES U8 A U21

- Le dimanche 26 mars de 12h00 (midi) à 16h00
- Le lundi 27 mars de 17h00 à 20h00
- Lieu : centre communautaire de Saint-Rémi au 25, rue Saint-Sauveur, **salle SATURNE**
- Modes de paiement acceptés : Interac, chèque, argent comptant, Visa et Mastercard

Gardez votre reçu d'inscription, car la Ville de Saint-Rémi offrira une **contribution de 50%** du montant total aux joueurs résidents des catégories U8 à U16, à la fin de l'été. Pour plus d'informations, visitez le www.ville.saint-remi.qc.ca/loisirs/soccer

ATELIER INTERACTIF : « BEC, PLUMES ET CIE. »

Le 8 avril à la bibliothèque, partez à la découverte des oiseaux avec le Zoomobile du Zoo de Granby. Ces animaux au plumage multicolore ont de quoi surprendre! Grâce à des trousseaux interactives, faites une incursion dans le monde aviaire et découvrez les fascinantes caractéristiques des oiseaux, petits et gros! Présence de deux animaux vivants et d'objets à toucher!

GROUPE 1 : de 13h30 à 14h30 **GROUPE 2 : de 14h45 à 15h45**

Gratuit pour les abonnés de la bibliothèque ; 3\$ pour les non-abonnés. Public : 6 ans et plus. Réservation fortement recommandée, places limitées (20). Inscriptions jusqu'au 5 avril. Informations et réservation : **450 454-3993 poste 2419**.

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

LES MATINEES DE CONTE

En collaboration avec la Ville de Saint-Rémi, Apprendre en cœur présente une matinée de conte, le **mercredi 29 mars de 9h30 à 10h30**.

Ce conte s'adresse à tous les enfants de 2 à 5 ans, accompagnés d'un adulte. Un livre et un cahier d'activités seront remis à tous les enfants présents.

Vous devez confirmer votre présence au **450 454-0400**.

SOIRÉE DANSANTE

Le Club FADOQ Saint-Rémi vous invite à une soirée dansante le **1^{er} avril de 19h30 à 22h30** avec un léger goûter. Coût : 8\$. Informations : Suzanne Drolet au **514 351-8586**.

Les cartes de membres du mois d'avril seront bientôt disponibles. Informations : Gérald Trudeau au **450 454-4708**

RAPPEL DES ORGANISMES

Dates à retenir :

Tous les mardis à 19h15 : bingo du ROSR au centre communautaire.

Tous les vendredis de 20h00 à 23h00 : soirée country au local des Chevaliers de Colomb.

Le **jeudi 6 avril à 19h00** : réunion Cercle de Fermières à la salle Neptune. Mini exposition de pièces artisanales des membres; et invitée Mélanie Lambert, bijoux Tocara. Informations : Yvette au **450 992-6120**.

Le **lundi 10 avril** : Magasinage au Fairview Pointe-Claire. Départ : 8h45. Inscription dès jeudi 30 mars au **450 454-6567** (SAB).

Du 26 au 1^{er} avril : semaine de la popote roulante. Soulignons le travail exemplaire des bénévoles. Merci !

Du 15 au 17 mai : séjour au Chéribourg organisé par la FADOQ. Coût : 341\$ occupation double et 299\$ occupation quadruple. Informations : **514 717-4927**.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 24 MARS 2017

VOL. 21 NO. 11

LA VILLE VOUS INFORME...

NOUVELLE EN BREF

Lors de l'assemblée du 20 mars le conseil municipal a :

- décrété que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- autorisé l'engagement d'un technicien en génie civil et d'un technicien en informatique;
- décrété des travaux en régie interne et autorisé la dépense pour l'installation de deux bornes électriques de type SmarTWO devant le centre communautaire;
- approuvé la tarification du contrat de location des kiosques pour la Fiesta des Cultures 2017;
- autorisé la tenue du Camp de jour du 26 juin au 18 août 2017 ainsi que sa tarification;
- adjugé un contrat à la compagnie Tessier Récréo-Parc Inc., pour la fourniture de mobilier urbain pour le centre communautaire et le parc dans le *Secteur Les Jardins Saint-Rémi*;
- autorisé la Caravane des Cultures à stationner son camion sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, plus précisément au stationnement de la Caisse Desjardins des Moissons, pour la période estivale 2017, les samedis de 12h30 à 15h30 (heures de ventes: de 13h00 à 15h00) à compter de la semaine du 22 mai jusqu'au début du mois d'octobre 2017.

AVIS PUBLIC

Projet de règlement # V 507-5-17
amendant le règlement sur les Plans d'implantation
et d'intégration architecturale # V 507-09 (Projet intégré commercial)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro V 507-5-17 intitulé : «Règlement amendant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale # V 507-09 (*Projet intégré commercial*)».

Objet du projet de règlement

- prévoir des objectifs et des critères en matière d'implantation et d'intégration architecturale concernant les demandes relatives à l'implantation d'un projet intégré commercial.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 18 avril 2017 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 24 mars 2017

Diane Soucy, OMA Greffière



Prochaine séance
du conseil municipal
18 / 04 / 2017
20h00

Prochaine séance
de la Cour municipale
28 / 03 / 2017
9h00 et 13h30

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
 du lundi au jeudi de
 8h00 à 12h00 et de
 13h00 à 16h30
 Vendredi de 8h00 à
 13h00

Bibliothèque
Heures d'ouverture
 du mardi au vendredi
 de 14h00 à 21h00
 Samedi de 13h00 à
 16h00

Écocentre
Ouverture le 5 avril
 Mercredi de 18h à 21h
 Vendredi de 13h à 21h
 Samedi de 9h à 17h
 Dimanche de 10h à 16h

Réservation de salle
centre
communautaire
450 454-3993 poste 0

En cas d'urgence
 En dehors des heures
 d'ouverture, composez
 le 9-1-1



2^e PROJET

AVIS PUBLIC
Règlement # V 467-69-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07
et ses amendements (Modification zone MIX-7)

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.
 Second projet de règlement # V 467-69-17 adopté le 20 mars 2017 modifiant le règlement de zonage # V 467-07.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2017, le Conseil a adopté le second projet de règlement # V 467-69-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (*Modification zone MIX-7*).
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus à la Mairie, au 105 rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Une copie du second projet peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande à la Mairie aux mêmes jours et heures précités.

3. Pour être valide, toute demande doit :
 - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de zone) d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - être reçue au bureau de la Ville de Saint Rémi, au 105 rue de la Mairie au plus tard le 3 avril 2017 à 16h30;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 20 mars 2017 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

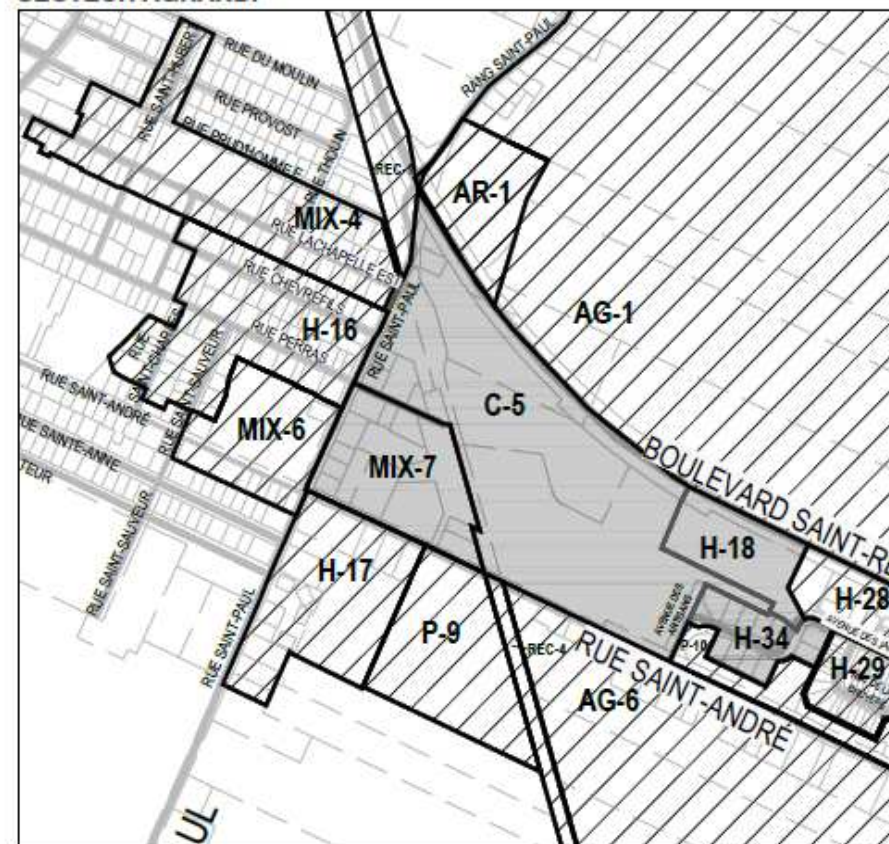
6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité à la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

7. Résumé du second projet, description des zones concernées et plan

Le second projet de règlement # V 467-69-17 se résume comme suit :

- a) créer les zones H-39 et H-40 à même les zones MIX-7 et C-5;
- b) créer la zone C-8 à même les zones C-5 et MIX-7 ;
- c) agrandir la zone H-18 à mêmes les zones C5 et H34;
- d) agrandir la zone H-34 à même la zone C-5 ;
- e) abroger la zone MIX-7;
- f) modifier les dispositions relatives au projet intégré commercial.

SECTEUR AGRANDI



SECTEUR ÉTENDU



	EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL	DATE: 2016/02/21
	PROJET DE RÈGLEMENT V467-69-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V467-07	RÉFÉRENCE: N/A
		ECHELLE: Aucune
	SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE	PLAN 1 DE 1



Il est possible de consulter un plan des secteurs concernés en vous présentant aux heures normales de bureau soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi; et entre 8h00 et 13h00 le vendredi, au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi. (réf. : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* - art.130).

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 24 mars 2017
Diane Soucy, OMA Greffière